



REPUBLIQUE FRANCAISE  
DEPARTEMENT DU CALVADOS  
**COMMUNAUTE DE COMMUNES**  
**INTERCOM DE LA VIRE AU NOIREAU**

**Délibérations**

**Conseil Communautaire**

নথিপত্র

**Séance du Jeudi 29 Janvier 2026 à 20h00**

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

014-200068799-20260129-D2026-1-1-5-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 09/02/2026

Publication : 09/02/2026

**Acte rendu exécutoire après visa du contrôle de légalité et publication par la mise en ligne sur le site internet.**

**Date de convocation :**

**23 janvier 2026**

Nombre de membres en exercice : **61**

Nombre de membres présents : **42**

Nombre de membres ayant donné pouvoir : **6**

Nombre de membres excusés : **5**

Nombre de membres absents : **8**

**Objet : Consultation de la centrale d'achats UGAP et autorisation de signature du marché de fourniture, hébergement et maintenance d'un logiciel de gestion des déchets et de facturation de la Redevance d'Enlèvement des Ordures Ménagères (REOMI) et des accès en déchèterie**

Noms des Conseillers	Présents	Excusés		Absents
		* <u>Représenté(e)</u> par le conseiller suppléant : (en vertu de l'article L5211-6)	* <u>A donné pouvoir à :</u> (article L. 2121-20, applicable en vertu de l'article L. 5211-1 du CGCT)	

**CONDE-EN-NORMANDIE**

M. Xavier ANCKAERT

X

X

M. Benoît BALAIS

Mme Nathalie BOUILLARD

Mme Catherine CAILLY

M. Pascal DALIGAULT

X

M. Sylvain DELANGE

Mme Valérie DESQUESNE

X

Mme Najat LEMERAY

**M. Benoît BALAIS**

**Mme Valérie DESQUESNE**

X

**M. Pascal DALIGAULT**

**LA VILLETTÉ**

M. Daniel BREARD

X

**PERIGNY**

M. Jérémy MORU

X

**PONTECOULANT**

Mme Gislaine MARIE

X

**SAINT-DENIS-DE-MERE**

M. Manuel MACHADO

X

Noms des Conseillers	Présents	Excusés			Absents
		* Représenté(e) par le conseiller suppléant : (en vertu de l'article L5211-6)	*A donné pouvoir à : (article L. 2121-20, applicable en vertu de l'article L. 5211-1 du CGCT)	N'étant ni représenté par un suppléant et/ou n'ayant pas donné pouvoir	
<b>TERRES-DE-DRUANCE</b>					
M. Jean TURMEL	X				
<b>BEAUMESNIL</b>					
M. Gilles PORQUET	X				
<b>CAMPAGNOLLES</b>					
Mme Catherine GOURNEY LECONTE	X				
<b>LANDELLES-ET-COUPIGNY</b>					
M. Denis JOUAULT	X				
<b>LE MESNIL-ROBERT</b>					
M. Jean-Claude RUAULT	X				
<b>NOUES-DE-SIENNE</b>					
Mme Coraline BRISON- VALOGNES	X				
M. Olivier JEANNEAU	X				
Mme Colette JOUAULT	X				
Mme Bernadette LEROY	X				
M. Georges RAVENEL	X				
<b>PONT-BELLANGER</b>					
M. Jean-Pierre MURIER	X				
<b>SAINT-AUBIN-DES-BOIS</b>					
M. Maurice ANNE			M. Denis JOUAULT		
<b>SAINTE-MARIE-OUTRE-L'EAU</b>					
Mme Catherine GARNIER	X				
<b>SOULEUVRE-EN-BOCAGE</b>					
Mme Annick ALLAIN	X				
M. Alain DECLOMESNIL	X				
M. Régis DELIQUAIRE	X				
M. Didier DUCHEMIN			M. Francis HERMON		
M. Marc GUILLAUMIN	X				
M. Francis HERMON	X				
Mme Marie-Line LEVALLOIS	X				
M. Eric MARTIN					X
Mme Natacha MASSIEU				X	
Mme Sandrine SAMSON				X	
Mme Cyndi THOMAS					X
<b>VALDALLIERE</b>					
M. Jean-Paul ANGENEAU			M. Frédéric BROGNIART		
M. Frédéric BROGNIART	X				
Mme Marie-Françoise DAUPRAT	X				
M. Gilles FAUCON	X				
Mme Brigitte CHAPET	X				
M. Patrick POUPION	X				
Mme Sabrina SCOLA	X				

Noms des Conseillers	Présents	Excusés			Absents
		* <u>Représenté(e)</u> <u>par le conseiller suppléant :</u> <u>(en vertu de l'article L.5211-6)</u>	* <u>A donné pouvoir à :</u> <u>(article L. 2121-20, applicable en vertu de l'article L. 5211-1 du CGCT)</u>	N'étant ni représenté par un suppléant et/ou n'ayant pas donné pouvoir	
<b>VIRE NORMANDIE</b>					
M. Gilles ALLEGRE				X	
Mme Marie-Noëlle BALLÉ				X	
M. Lucien BAZIN	X				
M. Fernand CHENEL					X
Mme Marie-Ange CORDIER	X				
M. Serge COUASNON	X				
Mme Nicole DESMOTTES	X				
M. Joël DROULLON	X				
M. Corentin GOETHALS	X				
Mme Catherine MADELAINE					X
M. Gilles MALOISEL	X				
M. Pascal MARTIN	X				
Mme Marie-Odile MOREL					X
Mme Valérie OLLIVIER	X				
M. Régis PICOT					X
Mme Jane PIGAULT	X				
Mme Annie ROSSI	X				
M. Guy VELANY	X				
<b>TOTAL</b>	<b>42</b>	<b>0</b>	<b>6</b>	<b>5</b>	<b>8</b>
<b>Nombre de Membres en exercice</b>			<b>61</b>		
<b>Nombre de conseillers présents</b>			<b>42</b>		
<b>Quorum</b>			<b>31</b>		
<b>Nombre de votants (conseillers présents + pouvoirs)</b>			<b>48</b>		

**Mme Annie ROSSI, Vice-Présidente en charge des affaires financières, de la santé et de l'enseignement supérieur, donne lecture du rapport suivant :**

Chers collègues,

Conformément au Code de la commande publique, et notamment ses articles L.2113-2 et suivants relatifs au recours aux centrales d'achats, le recours à la centrale d'achats UGAP permet à la collectivité de bénéficier de marchés conclus dans le respect des règles de la commande publique, tout en sécurisant juridiquement et en simplifiant la procédure d'achat ;

Considérant la nécessité pour la collectivité de disposer d'un outil informatique performant permettant la gestion opérationnelle du service public des déchets, la facturation de la Redevance d'Enlèvement des Ordures Ménagères Incitative (REOMI) et la gestion et le contrôle des accès en déchèterie, l'Intercom de la Vire au Noireau a consulté, par l'intermédiaire de la centrale d'achats UGAP, trois prestataires de solutions logicielles de gestion des déchets : XELIX NEODECHETS, BLUSPARK et TRADIM ECOCITO.

L'offre présentée par TRADIM apparaît comme la solution la mieux dimensionnée pour répondre aux besoins de la collectivité. Il s'agit d'une solution sécurisante et expérimentée. Elle comprend la fourniture du logiciel, son hébergement, sa maintenance, ainsi que toutes les prestations associées nécessaires à son bon fonctionnement, notamment un portail web usagers ergonomique et abouti.

Le coût des prestations après négociation avec l'UGAP est le suivant :

- Le montant annuel du marché à inscrire en section de fonctionnement du budget REOMI sera de 35 079,16 € HT.
- Le coût de déploiement de l'outil, à inscrire en section d'investissement du budget REOMI 2026, sera de 41 461,20 € HT. Cette partie investissement pourra être subventionnée par l'ADEME à hauteur de 55 %.

**Suivant l'avis favorable du Bureau Communautaire réuni le 14 janvier 2026, il est proposé au Conseil Communautaire après en avoir délibéré :**

- d'autoriser le recours à la centrale d'achats UGAP pour la passation d'un marché relatif à la fourniture, l'hébergement et la maintenance d'un logiciel de gestion des déchets et de facturation de la REOMI et des accès en déchèterie.
- d'autoriser Madame la Présidente, ou son représentant, à signer le marché correspondant avec le titulaire TRADIM, ainsi que l'ensemble des pièces contractuelles et actes nécessaires à son exécution, à l'issue des négociations engagées avec l'UGAP,
- d'autoriser l'inscription des dépenses correspondantes aux budgets de fonctionnement et d'investissement REOMI de la collectivité.
- d'autoriser Madame la Présidente, ou son représentant, à solliciter toutes subventions auprès de partenaires restant à identifier et à signer tous les documents y afférents.

### VOTE

#### Vote ordinaire à main levée :

Pour :	48	Contre :	0	Abstentions :	0
--------	----	----------	---	---------------	---

Adopté à la majorité       Adopté à l'unanimité       Non adopté

Le présent acte administratif peut faire l'objet d'un recours contentieux devant le Tribunal Administratif de Caen - 3 Rue Arthur le Duc – 14000 CAEN, ou sur le site internet [www.telerecours.fr](http://www.telerecours.fr) dans le délai de deux mois à compter de sa notification ou de sa publication.

Arrêté en séance les jour, mois et an susdits  
Au registre suivent les signatures.

M. Corentin GOETHALS  
Secrétaire de séance



Mme Catherine GOURNEY-LECONTE  
Présidente de l'Intercom de la Vire au Noireau

Acte administratif publié sur le site internet de l'Intercom de la Vire au Noireau <https://www.vireaunoireau.fr/> rubrique « actes administratifs », le : 090226